



## Politique sociale

### ► Le rapport sur la lutte contre l'inflation normative propose des pistes pour simplifier le droit

Le Premier ministre a reçu le 26 mars d'Alain Lambert, président de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN) et Jean-Claude Boulard, maire du Mans, un rapport sur la lutte contre l'inflation normative. Ce rapport prolonge les travaux du premier Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap) du 18 décembre. Alain Lambert et Jean-Claude Boulard prônent un changement de culture normative. Plusieurs méthodes sont envisagées pour alléger le poids des normes : interpréter, adapter, revisiter et abroger. Parmi les nombreuses simplifications proposées, on retiendra par exemple l'abrogation du texte exigeant un certificat d'aptitude physique délivré par un médecin généraliste agréé pour l'admission dans la Fonction publique territoriale, alors que la collectivité assurant le recrutement procède à un examen médical lors de l'embauche. Le rapport propose aussi de simplifier la reconduction des contrats d'agents non titulaires, dès lors qu'ils donnent satisfaction dans les emplois occupés. Par ailleurs, ses auteurs estiment nécessaire de mettre de l'ordre dans les zonages. La multiplication des zones entraîne une superposition des règles et une accumulation des normes. Le rapport en mentionne 33, dont certaines ont un impact en terme d'emploi

(ZFU, ZUS, etc.). Il estime que cette conception d'un espace éclaté n'est pas en cohérence avec l'unité des territoires, la mobilité des hommes et la mise en réseau des acteurs. Cette remarque semble pouvoir s'inscrire dans la logique de réduction du nombre de zones engagée par le Comité interministériel des villes, qui prévoit de recentrer et de décloisonner l'action dans les quartiers dits sensibles (v. *l'actualité* n° 16277 du 4 février 2013).

### ► Vers de nouvelles mesures de simplification des normes

Le 26 mars, à la suite de la remise du rapport d'Alain Lambert et Jean-Claude Boulard sur l'inflation normative, Jean-Marc Ayrault s'est déclaré résolu à agir pour simplifier les normes et indique que le gouvernement s'est doté d'une structure de pilotage et de coordination de l'ensemble du chantier de la simplification normative. Selon lui, l'inflation normative représente un enjeu économique, budgétaire, mais aussi démocratique. Le Premier ministre annoncera les décisions que le gouvernement mettra en œuvre pour alléger le droit lors du prochain Cimap, le 2 avril prochain. Par ailleurs, cette réunion devrait aussi permettre de faire le point sur les avancées de certaines missions, notamment celle sur les aides aux entreprises qui doit proposer en juin des pistes pour réaliser de nouvelles économies budgétaires.